

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS des 23 et 24 novembre 2016

Représentaient l'UNSA :

Jacques DELCEY	DDT Jura	03.84.86.80.22	jacques.delcey@jura.fr
Géraldine FABIOUX	DDT Eure et Loir	02.37.20.50.24	geraldine.fabioux@eure-et-loir.gouv.fr
Elisa BLANCHET	DDT Dordogne	05.53.45.56.32	elisa.blanchet@dordogne.gouv.fr
Martine FONTAN	DDT Dordogne	05.53.45.57.45	martine.fontan@dordogne.gouv.fr
Benoît PECQUEUR	DRAAF Normandie	02.32.18.94.04	benoit.pecqueur@agriculture.gouv.fr
Clotilde LABANDEHORE	DDT Creuse	(experte)	
Gwendoline PROSPER	LEGTA Roanne Chervé	(experte)	

DECLARATION LIMINAIRE

Nous constatons que l'administration n'a pas respecté les délais d'envoi des documents. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que l'on puisse faire un travail sérieux sur les dossiers des agents ?

En ce qui concerne les promotions, beaucoup trop de directeurs se limitent à 1 seule proposition. Nous demandons que cette pratique soit revue. Les directeurs se privent d'une reconnaissance accordée aux collègues classés numéro 2 voire numéro 3.

Concernant le RIFSEEP, nous sommes toujours en attente de la note de service qui devait sortir fin septembre 2016 pour une application immédiate. A ce jour un versement est prévu sur le salaire de novembre. Comment pouvons-nous juger l'appartenance à un groupe ?

L'UNSA demande qu'un bilan par région et secteur soit fait sur la répartition par groupe pour l'année en cours.

Nos collègues constatent que la hiérarchie est multiple et trop pesante. Ils se sentent tirailler entre le chef de service, l'adjoint au chef de service, le chef de pôle et les responsables d'antenne. Bref ils ne savent plus à qui s'adresser.

Le MAAF a acté l'accès au « pass éducation » pour le secteur de l'enseignement agricole technique. Nos collègues attendent cette avancée pour le 1^{er} janvier 2017. Pouvez-vous nous confirmer que le calendrier sera tenu ? Nous regrettons toujours la non intégration à ce dispositif de l'enseignement supérieur.

Et enfin, nous remercions Monsieur CASTAINGS pour son implication dans nos CAP et lui souhaitons une bonne continuation dans son évolution de carrière.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

PPCR

Fusion des deux grades intermédiaires.

Les reclassements sur la nouvelle grille à trois grades se feront au 1^{er} janvier 2017 et les promotions s'opéreront dans un second temps.

Une simulation sur les six premiers mois sera faite du déroulement de carrière dans le corps à quatre grades puis un reclassement dans la nouvelle grille à trois grades avec un avancement d'échelon accéléré pour les agents promus en AAP2 lors de cette CAP.

Les modalités sont dans le décret 2016-580 du 11 mai 2016.

PLAN DE REQUALIFICATION DE C EN B

Les agents promus ont reçu un courrier individuel afin de prendre contact avec leur IGAPS pour obtenir une simulation individuelle de leur déroulement de carrière dans le nouveau corps. Cette simulation n'est faite qu'à la demande des agents.

L'UNSA demande à ce que l'Administration informe les agents en amont de la constitution de la liste dans le souci de ne proposer que les agents intéressés.

RIFSEEP

La bascule va s'opérer sur la paye de novembre. Une notification individuelle sera transmise aux agents début décembre dans laquelle se trouvera le groupe de fonction retenu ainsi que les montants 2015 et 2016 de l'IFSE et le CIA.

L'Administration nous confirme qu'aucune baisse de rémunération ne sera imputée. Pour les agents dont l'IFSE serait plus bas, un complément sera versé. Une note de service explicative va paraître, ainsi qu'un flash info RH, sur ce sujet.

Pour les établissements d'enseignement, la prime comptabilité « matière » sera intégrée dans la garantie RIFSEEP (pour les agents ayant basculé au RIFSEEP). La garantie pour cette année sera versée en novembre, par la suite elle sera mensualisée.

Attention : exceptionnellement, en raison de cette mesure, tout est impacté sur le salaire de novembre (primes) et non sur celui de décembre comme habituellement.

FRAIS DE DEPLACEMENTS

Concernant les délais parfois très longs de remboursements et surtout dans l'enseignement agricole, l'administration invite les agents concernés à faire remonter les situations individuelles.

RETRAITES

L'Administration nous confirme que le bureau des pensions est toujours l'interlocuteur des demandes de situation individuelle.

MOBILITE

L'administration estime que la règle des 3 ans est importante pour la continuité du service public dans les structures, toutefois, elle accepte de regarder au cas par cas les situations particulières.

REFORME TERRITORIALE

L'Administration a fait le choix de laisser les multi-sites et de ne pas imposer de mobilité obligatoire. Les IGAPS sont fortement mobilisés sur le suivi au cas par cas des agents.

TELE TRAVAIL

Aucune catégorie n'est visée mais ce sont bien des missions qui sont prises en compte.

RECRUTEMENT

Un recrutement d'adjoints administratifs, par le biais d'un concours interministériel organisé par le Ministère de l'Education Nationale, sera mis en place en 2017 (environ 10 postes).

DIVERS

Rappel des critères d'attribution des réductions d'ancienneté applicables au 1^{er} janvier 2017 :

- Retrait des agents en fin de fonction ou ayant été promus dans un corps supérieur.
- Retrait des agents en carrière inactive.
- Retrait des agents ayant obtenu le plus de bonifications l'année n-1.
- Retrait des agents ayant obtenu le plus de bonifications les 3 dernières années.
- En cas d'égalité, garder les agents les plus âgés.

Recours : la demande a obtenu un avis partagé.

Commission de réforme : Suite à la décision prise en commission de réforme, un dossier concernant un agent en accident de service est en cours d'étude.

L'UNSA vous invite à consulter le rapport du corps des adjoints administratifs 2015, accessible sur l'intranet : rubrique infos pratiques RH – appui aux personnes et aux structures – rapport de corps.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- DEMANDES D'INTEGRATION APRES DETACHEMENT AUPRES DU MAAF
- DEMANDES DE DETACHEMENT DES ADJOINTS TECHNIQUES DE L'IFCE DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
- TITULARISATIONS DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE
- AVANCEMENTS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ERE} CLASSE (E4)
- AVANCEMENTS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE (E5)
- AVANCEMENTS AU GRADE D'Adjoint administratif PRINCIPAL de 1^{ere} classe (E6)

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

